
Traité sur le commerce des armes

Dixième Conférence des États Parties

Genève, 19 – 23 août 2024

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA POUR LA PÉRIODE 2023/2024

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA, conformément à la décision de la Quatrième Conférence des États parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Le présent rapport couvre les opérations du programme de parrainage du TCA pour la période suivant immédiatement la Neuvième Conférence des États Parties (CEP9) et s'étendant jusqu'à la Dixième Conférence des États Parties (CEP10).
3. La première partie du rapport fournit une présentation générale du contexte du programme de parrainage du TCA. La deuxième partie du rapport fournit une mise à jour sur la situation financière du programme de parrainage du TCA au 19 juillet 2024. La troisième partie du rapport donne une synthèse des demandes de parrainage reçues et approuvées par le programme de parrainage du TCA.

CONTEXTE

4. La Quatrième Conférence des États parties (CEP4) a décidé de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA à partir de la CEP4 (voir paragraphe 34 du rapport final de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018 (ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.Finrep.Rev1)). La CEP4 a également

« demandé au Secrétariat et au Comité de gestion d'élaborer les protocoles nécessaires régissant l'administration du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole pour guider le processus de sélection du programme de parrainage du TCA afin de garantir la transparence, l'efficacité et l'impartialité des travaux du programme » (paragraphe 34 du rapport final).

5. Conformément à cette directive, le Secrétariat du TCA et le Comité de gestion ont élaboré un *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*, décrivant l'objectif du programme de parrainage du TCA et son fonctionnement, ainsi que des annexes exposant les principes généraux à appliquer à la sélection des candidats et des protocoles financiers régissant l'utilisation des fonds. La CEP5 a examiné et adopté le *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*.

SITUATION DU FINANCEMENT DU PARRAINAGE

6. Le Secrétariat du TCA a ouvert un compte bancaire dédié au programme de parrainage du TCA en octobre 2018 et a lancé des appels à contribution annuels au programme de parrainage du TCA entre le 18 octobre 2018 et le 1er novembre 2023 dans le but de collecter des fonds pour le programme de parrainage.

7. Au 19 juillet 2024, le Secrétariat du TCA avait reçu des contributions volontaires de la part de neuf (9) États donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse. À ce jour, le fonds de parrainage a reçu un montant total de **1 433 115,56 USD** (voir Annexe A).

8. Le programme de parrainage du TCA a parrainé 20 délégués pour qu'ils participent aux réunions des groupes de travail du TCA qui se sont tenues du 20 au 23 février 2024. Le coût total du parrainage des 20 délégués parrainés pour participer aux réunions du mois de février s'est élevé à 92 416,78¹ USD. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 4 620,84 USD.

9. Le programme de parrainage du TCA n'a pas été mis en œuvre pour la réunion informelle préparatoire à la CEP10 du mois de mai 2024 étant donné que cette réunion s'est tenue en personne avec une option hybride permettant aux délégués de participer à distance.

10. Au 19 juillet 2024, le programme de parrainage du TCA avait autorisé 43 délégués à participer à la CEP10 devant se dérouler du 19 au 23 août 2024. Le coût total du parrainage des 43 délégués pour participer à la CEP10 ne sera connu qu'après la conférence. Il est toutefois estimé à environ 198 696¹ USD. **Error! Bookmark not defined.. Error! Bookmark not defined.**

DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LE CYCLE DE LA CEP10

11. Le 28 novembre 2022, le Secrétariat du TCA a lancé son premier appel à candidatures pour le programme de parrainage du cycle de la CEP9. Le Secrétariat du TCA a lancé son premier appel à candidatures pour le programme de parrainage pour les réunions du groupe de travail du TCA le 22 novembre 2023. L'appel à candidatures a été lancé aux États, qui ont été invités à postuler avant le 15 décembre 2023 pour les réunions des groupes de travail du TCA qui se sont déroulées en février 2024. Le Secrétariat du TCA a lancé son deuxième et dernier appel à candidatures au programme de parrainage le 22 mai 2024, avec une date limite fixée au 21 juin 2024.

12. Dans le cadre du processus de candidature, les États ont été invités à désigner un seul délégué à parrainer et à soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, une *note verbale* confirmant la désignation du délégué et une copie du passeport du délégué désigné.

13. À la date limite fixées pour premier appel à candidatures, le Secrétariat du TCA a reçu 40 candidatures pour participer aux réunions des groupes de travail du TCA (qui se sont déroulées du 20 au 23 février 2024) et 53 candidatures pour assister à la CEP10 (qui aura lieu du 19 au 23 août 2024).

14. Le même processus de sélection des candidats au parrainage a été appliqué à chaque tour. Le processus de sélection comportait les étapes suivantes : dans un premier temps, le Secrétariat du TCA a établi une liste restreinte de candidats *admissibles* au parrainage. Dans un deuxième temps, le

¹ Hors frais administratifs

Secrétariat du TCA a soumis la liste restreinte des candidats admissibles au parrainage aux donateurs pour examen et considération afin de s'assurer que la liste des délégués à parrainer était conforme aux conditions imposées par les donateurs. Le Secrétariat du TCA a ensuite communiqué les résultats du processus de sélection à tous les candidats et a entamé les préparatifs logistiques en vue de leur participation aux réunions concernées.

SOUTIEN AUX DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

15. En plus d'organiser les vols, le logement et les indemnités journalières prévues dans les protocoles financiers associés au Projet de directives administratives, le Secrétariat du TCA a également organisé une séance d'information d'une demi-journée à l'intention des délégués parrainés la veille des réunions des groupes de travail du TCA (19 février 2024). La réunion a été l'occasion : de rencontrer et d'accueillir les délégués parrainés avant les réunions ; de présenter le programme de parrainage et les droits des délégués dans le cadre du programme ; de donner aux délégués parrainés un aperçu du Traité et du travail à accomplir en prévision de la réunion à venir ; de présenter le Fonds d'affectation volontaire et son processus de candidature ; pour les délégués, de rencontrer le Président de la Conférence et d'autres membres titulaires des différents bureaux et comités du TCA et de s'assurer que les délégués avaient reçu leurs indemnités journalières complètes au début de la semaine ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prochaine réunion.

PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

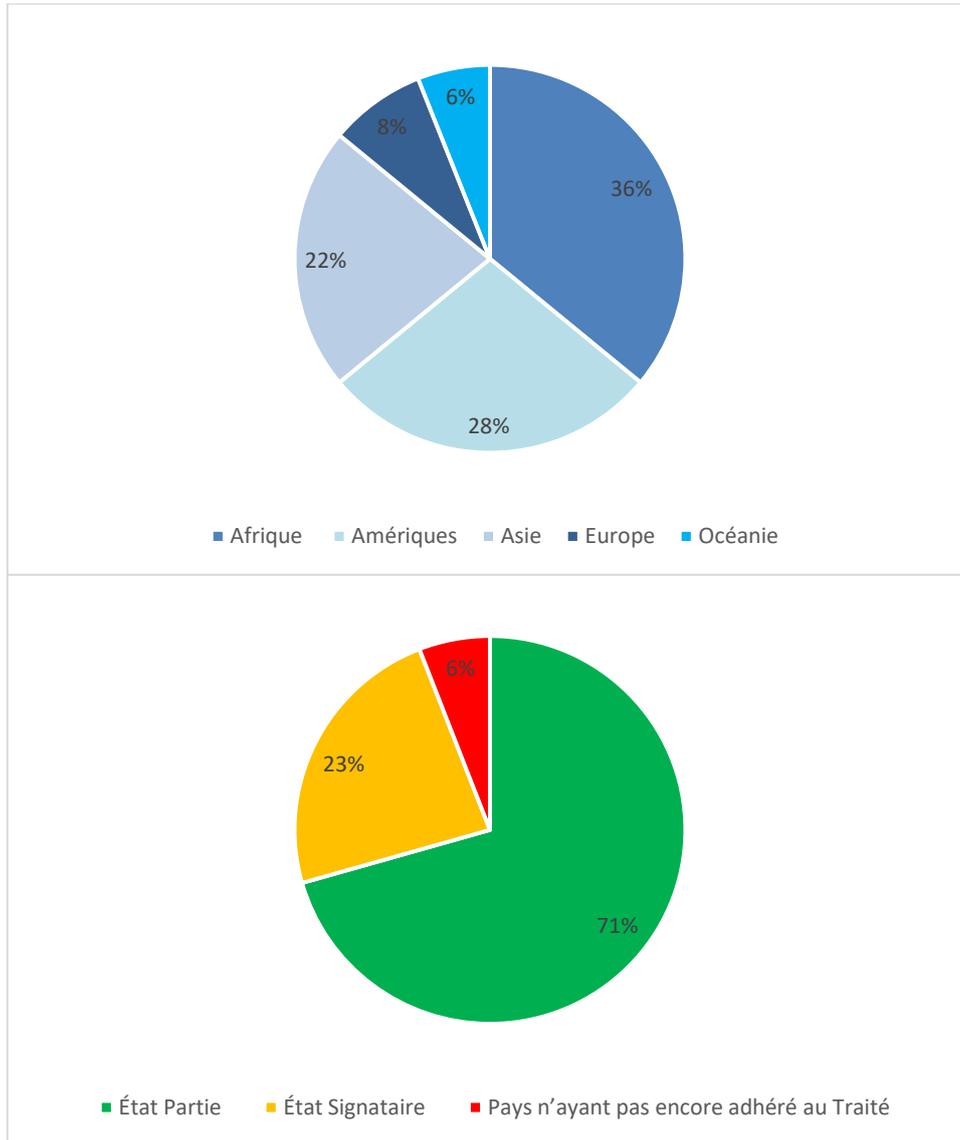
16. Les critères appliqués à la sélection des candidats au parrainage portaient sur : la prise en compte du statut OCDE-CAD ; une représentation régionale équitable ; la prise en compte des questions de genre ; le statut vis-à-vis du TCA et l'expertise et le rôle du candidat, notamment le fait que l'État demandeur soit membre ou titulaire d'un quelconque comité ou organe subsidiaire. Une analyse de ces considérations est fournie ci-dessous et une comparaison du nombre de candidats dans chaque catégorie par rapport au nombre de délégués parrainés dans chaque catégorie est fournie à l'Annexe C.

Analyse OCDE-CAD

17. La plupart des États qui ont reçu un parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP10 figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2024–2025. Dix-huit (18) des 50 États bénéficiaires de parrainage) sont des PMA (36 %) ; cinq (5) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (10 %) ; vingt-deux (22) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (44 %) ; et les cinq (5) restants ne figurent pas sur la liste du CAD (10 %).

Synthèse régionale

Graphique 1. États ayant reçu un parrainage : par région

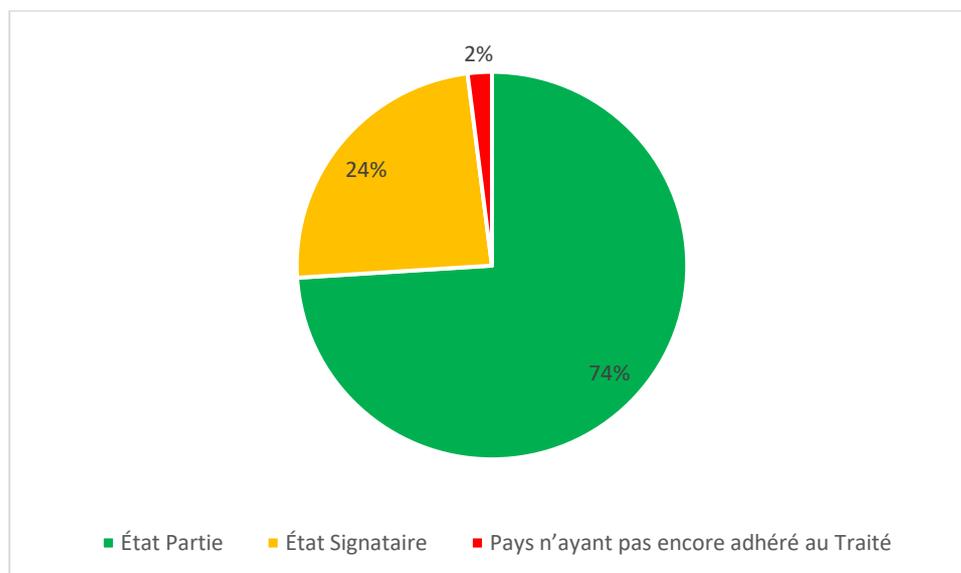


18. Le Graphique 1 donne un aperçu de l'ensemble des délégués qui ont été parrainés pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP10, par région. **Au total, 63 délégués de 50 États² ont reçu un parrainage du programme de parrainage du TCA au cours du cycle de la CEP10.** Comme le montre le Graphique 1, dix-huit (18, soit 36 %) de ces États sont africains ; quatorze (14, soit 28 %) font partie de la région Amériques ; onze (11, soit 22 %) de l'Asie ; quatre (4, soit 8 %) d'Europe et trois (3, soit 6 %) de l'Océanie.

Statut vis-à-vis du TCA

Graphique 2. États ayant reçu un parrainage : classés en fonction de leur statut vis-à-vis du TCA

² Certains États ont été parrainés pour participer à plusieurs réunions dans le cycle de la CEP10.



19. Le Graphique 2 illustre le fait que, sur les 50 États ayant reçu un financement de parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP10, trente-sept (37) sont des États Parties au TCA (74 %), douze (12) sont des États Signataires (24 %) et seulement un (1) n'a pas encore adhéré au Traité (2 %).

Prise en compte des questions de genre

20. Parmi les 63 représentants qui ont reçu un parrainage au cours du cycle de la CEP10, 41 étaient des hommes (65 %) et 22 des femmes (35 %).

Rôle du candidat

21. L'un des délégués parrainés pour participer aux réunions des groupes de travail du TCA, M. Akifumi FUKUOKA du Japon, a été président du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports.

CONCLUSION

22. En résumé, depuis que le Secrétariat du TCA a commencé à administrer le programme de parrainage du TCA en septembre 2018, ce programme a reçu un total de **1 433 115,56** USD en contributions volontaires. Un total de 200 786 USD a été utilisé pour le cycle de la CEP5, 73 884 USD pour le cycle de la CEP6, 11 846 USD pour le cycle de la CEP7, 306 034 USD pour le cycle de la CEP8, 393 751 USD pour le cycle de la CEP9 et un montant estimé à 323 741³ USD sera utilisé pour soutenir les délégués au cours du cycle de la CEP10, sous réserve d'un rapprochement financier après la CEP10. Le Secrétariat du TCA prévoit d'affecter les fonds restants au programme de parrainage du TCA pour le cycle de la CEP11.

³ Ce chiffre comprend les frais administratifs et est soumis à un rapprochement final après la CEP10.

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — FONDS REÇUS⁴

Contributions au programme de parrainage du TCA			
1	Australie	USD	35 596,19
2	Canada	USD	177 411,66
3	Allemagne	USD	455 012,65
4	Irlande	USD	28 442,00
5	Pays-Bas	USD	170 455,00
6	Portugal	USD	34 928,34
7	République de Corée	USD	160 000,00
8	Suède	USD	39 145,66
9	Suisse	USD	332 124,06
Total des contributions		USD	1 433 115,56

⁴ Le tableau comprend les contributions apportées au programme de parrainage du TCA depuis que la CEP4 en a confié l'administration au Secrétariat du TCA (c'est-à-dire, depuis le 25 août 2018).

ANNEXE B. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT INTÉrimAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE		
RECETTES		
Contributions reçues en 2019	USD	320 563,60
Contributions reçues en 2020	USD	459 708,57
Contributions reçues en 2021	USD	144 619,75
Contributions reçues en 2022	USD	192 636,38
Contributions reçues en 2023	USD	216 965,66
Contributions reçues en 2024	USD	98 621,60
Autres recettes	USD	0,00
Recettes totales	USD	1 433 115,56
DÉPENSES		
Dépenses totales pour le cycle de la CEP5 (2019)	USD	200 786,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP6 (2020)	USD	73 884,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP7 (2021)	USD	11 846,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP8 (2022)	USD	306 034,00
Dépenses totales pour le cycle de la CEP9 (2023)	USD	393 751,00
Dépenses estimées pour le cycle de la CEP10 (2024)	USD	323 741,00
Dépenses totales	USD	1 310 042,00
EXCÉDENT NET (Fonds disponibles)	USD	123 073,56

ANNEXE C. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — COMPARAISON DES CANDIDATS ET DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Réunion →		Réunions des groupes de travail		CEP10		TOTAL	
Critères de sélection ↓		Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés
Statut établi par le CAD	PMA	17	5	24	18	41	23
	Autres pays à faible revenu	0	0	0	0	0	0
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	6	5	4	2	10	7
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	13	6	22	20	35	26
	Ne figurant pas sur la liste du CAD	4	4	3	3	7	7
	Sous-total	40	20	53	43	93	63
Région	Afrique	23	8	26	17	49	25
	Amériques	10	7	12	11	22	18
	Asie	7	5	8	8	15	13
	Europe	0	0	4	4	4	4
	Océanie	0	0	3	3	3	3
	Sous-total	40	20	53	43	93	63
Statut vis-à-vis du TCA	État Partie	34	17	39	30	73	47
	État Signataire	6	3	12	11	18	14
	Pays n'ayant pas encore adhéré au	0	0	2	2	2	2

	Traité						
	<u>Sous-total</u>	40	20	53	43	93	63
Sexe	Hommes	25	12	36	29	61	41
	Femmes	15	8	17	14	32	22
	<u>Sous-total</u>	40	20	53	43	93	63